



SORTIES CULTURELLES HIVER-PRINTEMPS 2018

Surveillez votre boîte aux lettres!

La saison hivernale nous donne parfois le goût de nous encabaner, de rester dans la chaleur de notre foyer. Les intervenants culturels et littéraires lévisiens vous ont de nouveau concocté des activités et propositions de sorties attrayantes à noter à votre agenda. Celles-ci vous donneront assurément l'envie de sortir de la maison.

Surveillez votre boîte postale en janvier pour découvrir la brochure *Sorties culturelles hiver-printemps 2018* comprenant des spectacles, conférences, expositions, ateliers et diverses activités de découvertes en art, en patrimoine et en littérature.

*Profitez d'activités pour tous les âges, pour tous les jours,
pour tous les budgets... pour tous les goûts!*



RAPPEL

TROIS assemblées de consultation relatives au Projet de règlement RV-2017-17-66 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et au Projet de règlement RV-2017-17-67 modifiant le Règlement RV-2011-11-29 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale seront tenues les 16 et 17 janvier 2018 aux heures et aux endroits suivants :

- **Mardi, 16 janvier 2018 à 19 h au Centre civique, situé au 959, rue Nolin, secteur Saint-Jean-Chrysostome.**
- **Mercredi, 17 janvier 2018 à 16 h 30 à la salle du conseil de l'arrondissement de Desjardins, située au 795, boulevard Alphonse-Desjardins, Lévis.**
- **Mercredi, 17 janvier 2018 à 19 h 30 à la salle Multifonctionnelle de la bibliothèque Albert-Rousseau, située au 711, avenue Albert-Rousseau, secteur Saint-Étienne-de-Lauzon.**

Les personnes intéressées par ces projets de règlements peuvent se présenter à l'une ou l'autre des séances sans égard à leur lieu de résidence.

Pour plus d'information sur la nature de ces projets et les zones concernées, vous pouvez vous référer à l'avis publié le 27 décembre 2017 dans le Journal de Lévis.

Pour toutes questions ou informations supplémentaires, vous pouvez joindre :
Mme Marie-Jeanne Gagnon-Beaulieu, conseillère en urbanisme (418-835-4960 poste 8128)
Mme Isabelle Roy, conseillère en patrimoine (418-835-4960 poste 4053)

Collecte des matières résiduelles

Info-collecte :  418 835-8225

Les bacs roulants en hiver

En hiver, des précautions s'imposent concernant la disposition des bacs roulants lors des journées de collectes.

Emplacement des bacs :

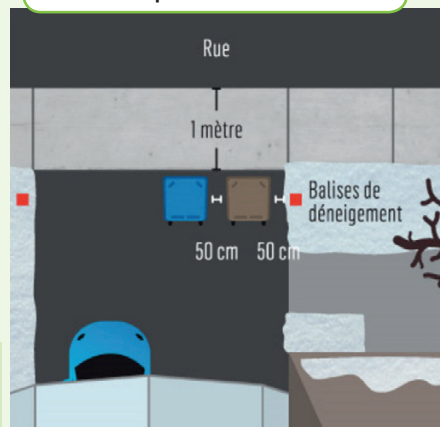
- Sortez les bacs la veille de la collecte à compter de 19h ou le matin même de la collecte avant 7h.
- Placez les bacs dans l'entrée de l'automobile, à un mètre de la rue, afin de ne pas nuire aux opérations de déneigement.
- Les bacs doivent être facilement accessibles pour l'opérateur. Si possible, évitez de les placer derrière les bancs de neige ou à l'intérieur de l'abri d'automobile.
- Évitez de placer votre bac roulant trop près des balises de déneigement. Celles-ci risquent d'être arrachées ou endommagées par le bras mécanique qui soulève le bac.
- Si vous devez placer plusieurs bacs roulants en bordure de rue, positionnez-les, si possible de chaque côté de l'entrée de l'automobile. Si vous les placez un à côté de l'autre, gardez un espace d'environ 50 cm (20 pouces) entre les bacs.
- Afin d'éviter que les matières ne gèlent dans le bac brun, déposez une couche de papier journal ou du carton dans le fond du bac. Vous pouvez également utiliser un sac de papier à résidus de jardin directement dans le bac brun et y déposer vos matières.

Lorsqu'il fait tempête

- Attendez le matin pour sortir votre bac roulant ou, si c'est possible, attendez la collecte suivante afin de ne pas nuire au déneigement.
- Retirez les bacs en bordure de la voie publique dès que possible, une fois que la collecte aura été effectuée.

IMPORTANT : L'heure de passage des camions de collecte peut varier. Assurez-vous de sortir vos bacs avant 7h le matin afin de ne pas rater la collecte.

Comment placer les bacs en hiver



Un emploi pour toi!

ARTS ET CULTURE GUIDE INTERPRÈTE

La personne titulaire du poste recevra une formation des plus enrichissantes sur l'histoire de la Ville de Lévis et son patrimoine maritime. Ensuite, elle aura pour mandat d'accueillir les visiteuses et visiteurs du Lieu historique national du chantier A.C. Davie et de leur faire découvrir ce magnifique site et ses expositions!

Date limite : au plus tard le 26 janvier 2018

Soumettez votre candidature sur le portail de **recrutement en ligne** de la Ville de Lévis, accessible au ville.levis.qc.ca/emplois.



LÉVIS
S'EMPLOIE À GRANDIR!

ville.levis.qc.ca/emplois

L'été prochain, joins-toi à l'équipe de la Ville de Lévis!

En service pour la VIE...



Les poteaux incendie

Pour intervenir rapidement et efficacement lors d'un incendie, les pompiers ont besoin d'une grande quantité d'eau. Il est donc primordial de rendre accessible les poteaux incendie en tout temps.

Le règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances prévoit des dégagements à respecter autour des poteaux incendie tant privés que publics. Ainsi, dans un rayon de 1,5 mètre il est interdit de laisser pousser des arbres ou arbustes, d'ériger un immeuble ou une construction quelconque ou d'y déposer de la neige.

La Ville se fait un devoir de déneiger les poteaux incendie publics dans les 72 h suivant la fin de précipitations abondantes.

Pour toute question concernant la prévention des incendies, consultez le site ville.levis.qc.ca > Sécurité > Prévenir les incendies ou composez le 418 835-8269.